OXYGÈNE de Soisy

ISSN 1622-3225

trimestriel

n° 27

avril 2006

1 euro

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

Le BIP continue d'avancer mais retourne sous terre

Depuis que le Conseil général a annoncé, au mois de janvier, qu'il prenait les choses en main pour la réalisation du Boulevard intercommunal du Parisis (BIP), on peut dire que les choses ont considérablement évolué, même si le débat ne se déroule pas de façon publique comme il se devrait, mais surtout entre les différents bureaux du conseil général.

En effet, la brochure publiée par le département à cette occasion invitait à travailler sur « *un projet routier d'intérêt départemental à vocation multimodale de type boulevard urbain de deux fois deux voies* ». Malgré le flou artistique et les contradictions, on arrivait à comprendre que l'on restait sur une artère de deux fois deux voies mais que, au lieu d'être relativement indépendante comme toutes les voies rapides de la région, celle-ci devait être intégrée dans la voirie actuelle, avec un rond-point tous les 500 mètres environ !

C'est-à-dire qu'on cumulait tous les inconvénients : création d'une voie nouvelle qui, malgré tout, saigne le tissu urbain, et apport d'une importante circulation de transit au milieu de la voirie locale, de nature à provoquer des bouchons permanents et à mécontenter tout le monde. Nombreux sont ceux qui ont trouvé qu'il n'était pas utile de reproduire 27 fois le rond-point absurde réalisé place Jean-Moulin...

Il semble donc aujourd'hui que l'on revienne de plus en plus à un projet offrant un dénivelé de 5 ou 6 mètres, dans la continuité de ce qui a été fait aux deux extrémités, de façon au moins à avoir une cohérence de l'ensemble.

Certes, la perspective de voir une voie rapide couper Soisy en deux n'est guère réjouissante. Mais, alors que ce projet figure sur les plans depuis plusieurs dizaines d'années et que la plupart des acquisitions foncières ont déjà été faites, est-il vraiment possible de s'opposer à cet achèvement alors qu'on a du mal à trouver des solutions convaincantes pour résoudre les problèmes de circulation à Soisy ?

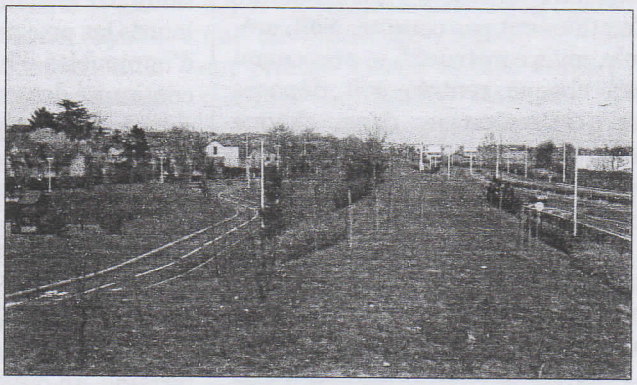

Les abords du BIP à Eaubonne ont été particulièrement soignés. En sera-t-il de même à Soisy ?

Assurer la vie des quartiers. – Mieux vaux sans doute consacrer son énergie à faire en sorte que cette nouvelle voie soit le mieux possible intégrée à notre environnement, au maximum en tranchées couvertes partout où il convient d'assurer la continuité des quartiers avec les liaisons naturelles que sont les cheminements piétonniers et les voies cyclables, en particulier pour nous entre le quartier des Noëls et le groupe scolaire Descartes et au passage de la rue Jean-Mermoz.

Jean Thomas

Tragique exemplarité

La façon dont ceux qui détiennent le pouvoir exécutif exercent leurs responsabilités est particulièrement tragique. Nos banlieues qui se sont révoltées de façon désespérée et désespérante à l'automne dernier devant trop d'injustices attendaient assurément d'autres réponses de la part de celui qui est normalement le président de tous les Français et non pas celui d'un camp et encore moins celui de son clan ou de sa garde rapprochée.

Non seulement le CPE n'apportait aucune réponse économique ou sociale aux problèmes posés, mais il a porté à des sommets les manipulations et le mensonge d'Etat. Le cynisme à appeler « égalité des chances » une loi dont toutes les dispositions vont exactement dans le sens contraire, la gestion de la crise politique en fonction des seuls intérêts de deux ou trois personnes, la promulgation d'une loi qu'on recommande en même temps de ne pas appliquer... Il faut vraiment une conviction profondément ancrée pour ensuite aller expliquer à nos jeunes que, certes, la démocratie ne marche pas très bien, mais que c'est encore le moins mauvais système que l'Homme ait inventé, et que tous nos efforts doivent tendre à l'améliorer.

François Delcombre

PUBLICITÉ

Les boîtes aux lettres sont envahies même le dimanche !

Dimanche 2 avril, 12 h 40, j'arrive chez ma maman et oh ! Surprise ! j'aperçois une personne en pleine distribution de tracts publicitaires dans les boîtes aux lettres... Je pensais que c'était « jamais le dimanche ».

Je prends possession de la livraison et, oh ! deuxième surprise ! au moment de déposer l'ensemble dans le conteneur à papier et emballages, je m'aperçois qu'y figure le bulletin du conseil général.

Ainsi, les distributeurs du magazine du conseil général travaillent aussi le dimanche... Précédemment, je m'étais étonné, par courrier auprès du président, de ne pas avoir reçu le *Mag* de novembre décliné en version territoriale. Conseiller municipal [de Deuil-la-Barre], je n'ai toujours pas ce numéro !

Réduire le volume de papier. – Face à cet envahissement publicitaire et à cette confusion entre privé (catégorie libéral sauvage) et public, nous pouvons égrener quelques pistes de réflexion :

– le « cavamien » reçoit 3 magazines des instances décentralisées : conseil général, Cavam et commune. Ces trois échelons ne peuvent-ils s'entendre pour assurer une distribution maîtrisée en dehors du libéralisme sauvage ? (celle des hypers, supers, discounts, j'en passe et des meilleures).

– bulletin du département : avons-nous véritablement besoin d'un magazine mensuel ? 4 à 5 numéros par an seraient nettement suffisants. Le conseil général pourrait passer des conventions avec les communes pour qu'elles diffusent certaines nouvelles dans leur bulletin local...

– distribution publicitaire par bourrage des boîtes aux lettres : vous mettez une étiquette sur votre boîte aux lettres, les distributeurs n'en tiennent pas compte. Naïf, crédule, mais constructif, je proposerai qu'à chaque rentrée soit déposée une carte-réponse dans chaque boîte aux lettres. Le destinataire cocherait les revues ou tracts qu'il souhaiterait recevoir.

Il serait instructif de connaître comment les pays au civisme avéré (pays nordiques) ont résolu cette question...

Bernard Roze

Rejet du plan d'exposition au bruit

Un arrêté interpréfectoral du 5 janvier a prescrit la mise en révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle. A cette occasion, les conseils municipaux concernés étaient invités à émettre un avis.

Soisy, comme la plupart des communes environnantes, a émis un avis défavorable sur le projet de PEB tel qu'il a été soumis, avec des remarques qui étaient pertinentes et d'autres moins, la principale erreur étant de faire croire aux riverains que la création d'un troisième aéroport en région parisienne permettrait de réduire les nuisances aériennes de Roissy.

C'est pourquoi les écologistes, à Soisy comme dans le reste du département, ont déposé une motion différente, qui réclamait notamment :

– de confirmer la décision d'abandon de construction d'un troisième aéroport dans le grand bassin parisien,

– d'interdire immédiatement tous les vols nocturnes et de plafonner le nombre de mouvements par année,

– de prendre des mesures pour faire payer le transport aérien à son juste prix (TVA sur les billets et TIPP sur le kérosène),

– de répartir le trafic de Roissy vers Vatry et les aéroports de province,

– de développer les modes de transport alternatifs et notamment le ferroutage et le TGV,

– de faire le choix des seuils les plus bas pour le PEB : Lden 62 pour la zone B, Lden 55 pour la zone C.

radio-trottoir

LA PUBLICATION PAR LA MAIRIE D'UN NOUVEAU GUIDE MUNICIPAL, intitulé « Bien vivre à Soisy », est évidemment une excellente chose et on peut dire que, globalement, il est bien fait et qu'il sera très utile aux Soiséens. Cela permet notamment de découvrir la vitalité et la richesse de la vie associative de notre commune. Petit problème toutefois : l'association « Oxygène » a été *« oubliée »* dans ce répertoire, alors qu'y figurent des associations aux buts politiques affichés comme « Dialogue élus citoyens », ou « Utilité publique intérêt général ».

BIEN QUE CELA N'AIT ÉTÉ DIT À AUCUN MOMENT, nul doute que, dans la décision de fermeture du Centre municipal de santé par le maire, ont pesé assez lourds les projets de réalisation d'immeubles d'habitation, dans la continuité des emplacements actuels du terrain de boules qui va être déplacé et des salles Ferrebeuf qui vont être détruites.

SYMPA, IL Y A MAINTENANT DEUX DE NOS POLICIERS MUNICIPAUX qui chevauchent dans la ville sur des vélos tout-terrains, un outil efficace pour faire de la police de proximité. Dommage que, dans le même temps, la police municipale ait aussi reçu 2 motos supplémentaires, ce qui porte leur nombre à 4.

LA VOITURE QUI ÉTAIT LE PREMIER LOT de l'opération « Mars en folie » de l'Union des commerçants a été gagnée par une Soiséenne. Une chance, puisque cette voiture ainsi que les autres lots ont été payés avec l'argent de nos impôts, la mairie ayant accordé à l'association de commerçants une subvention qui représentait largement la valeur des lots.

Ce journal est le vôtre

EXPRIMEZ-VOUS !

oxygene-soisy@voila.fr
B.P. 47, 95230 Soisy Cedex

Le plan départemental déchets du Val-d'Oise est une insulte à l'avenir

Au cours de la séance de décembre 2005, le conseil général a approuvé à la majorité le projet de plan départemental qui sera mis à enquête publique en 2006. Le PS et le PC se sont abstenus.

Ce nouveau plan remplacera celui qui a été approuvé en 2002 et mis dès 2004 en révision. Globalement le plan 2005 est un recul par rapport au plan 2002. Sous prétexte d'être plus près d'objectifs réalisables, le conseil général a élaboré un plan qui est sans ambition, un simple accompagnement des politiques décidées par les syndicats intercommunaux et surtout les entreprises qui ont investi dans le domaine des déchets (cas de Fayolle pour le traitement à Montlignon de la matière organique et le centre d'enfouissement technique (CET) d'Attainville, et de Terralia pour le futur CET et centre de tri des déchets industriels banals (DIB) à Epinay-Champlâtreux.

La révision du plan dans les délais actuels étaient aussi une façon d'exprimer une défiance vis-à-vis du conseil régional qui a compétence pour élaborer le plan régional.

Respecter les objectifs gouvernementaux. – L'objectif d'une politique déchets « écologique » ou « développement durable » est de réduire au maximum les déchets qu'il reste à la fin (à incinérer et enfouir, ou à enfouir). Pour cela il faut développer la réduction ou l'évitement de production de déchets, le recyclage et le compostage. Rappelons que l'objectif gouvernemental exprimé par la ministre de l'Ecologie est de 250 kg/hab/an en 2010 et 200 kg en 2015 à incinérer ou enfouir. Cet objectif n'est pas repris dans le plan.

• *Sur la réduction :* le plan prévoit encore une augmentation par habitant jusqu'en 2010, une stabilisation de 2010 à 2015. Pas de groupe de travail prévention des déchets pendant l'élaboration du plan. Ce n'est pas la création d'un « réseau départemental prévention consodurable » avec réalisation d'un plan local de prévention à l'horizon 2006 qui changera la faiblesse du plan en ce domaine.

• *Sur le recyclage et réutilisation,* les objectifs sont en baisse : 23 % en 2005 et 25 % en 2010 dans le plan 2002 collecte sélective emballages, papier et verre ; 16,1 % en 2010 et 17,3 % en 2015 au plan 2005.

• *Sur la matière organique* (déchets de cuisine et de jardin) : le plan 2002 prévoyait 10 % en 2010, le plan 2005 est à 4,1 % en 2010 et 6,3 % en 2015. Le plan 2005 continue de valider le compost Fayolle sur ordures brutes et non fermentescibles en collecte sélective. Le compost Fayolle est polluant car il a été mélangé avec de la matière polluante et des métaux attaqués par les jus de la matière organique. Le plan est non conforme à l'arrêté préfectoral autorisant Fayolle à faire une usine dans la forêt de Montmorency pour composter la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) de la Vallée de Montmorency collectée séparément.

• *Sur la réutilisation :* aucun projet de recyclerie-ressourcerie pour une deuxième vie de certains déchets. Un réseau de recycleries existe dans le Nord-Pas-de-Calais et Picardie. C'est aussi développé au Canada.

• *Sur l'incinération et la mise en décharge,* maintien des capacités actuelles. Les investissements faits pour incinérer (renouvellement des usines d'Argenteuil et de Sarcelles) il faudra les rentabiliser, donc il sera difficile économiquement de mener une politique de réduction des tonnages d'ordures résiduelles. *« Les travaux entrepris pour mettre aux normes les usines d'incinération ont aussi pour conséquence une légère augmentation des capacités de certaines usines. C'est le cas de l'unité d'Argenteuil dont la capacité augmente de 25.000t/an »,* d'après l'Observatoire régional des déchets en Ile-de-France (Ordif) janvier 2006.

• *Sur les DIB :* l'obligation de la mise en place de la redevance spéciale est rappelée page 47, mais non reprise dans les recommandations. Pourtant, la redevance spéciale (RS) est obligatoire depuis 1993 pour les communes qui appliquent la TEOM en vertu de la loi du 13 juillet 1992. Elle concerne les déchets non ménagers (DNM).

Appliquer la loi sur la redevance. – Pourquoi cette loi n'est elle pas appliquée par les communes ? Parce que la RS permet de faire payer le service d'enlèvement et de traitement des déchets par les exonérés de la taxe foncière : services publics de l'Etat, commerçants, artisans, industriels et tous les générateurs de DNM.

La redevance spéciale est pourtant un outil essentiel dans une politique de réduction des volumes des déchets. Elle permet d'équilibrer la charge financière qui actuellement ne pèse que sur les ménages. Elle améliore le rendement du tri sélectif, les activités concernées étant souvent productrices de déchets mono-matière (papiers principalement).

Pour les coûts, une estimation des coûts à la tonne pour 2010 est indiquée mais rien n'est précisé au niveau de l'habitant. Le choix entre la taxe TEOM ou la redevance REOM n'est pas indiqué. Il faut savoir que toutes les collectivités qui ont obtenu des résultats significatifs de réduction des ordures résiduelles ont abandonné la TEOM au profit d'une redevance incitative.

Bernard Loup

REOM incitative
plus je trie, moins je paye.

TEOM *je trie, je trie pas, je paye pareil.*

CONCURRENCE

Le libéralisme débridé mène de plus en plus à l'absurde

NOUS AVONS VU ces dernières semaines fleurir des publicités d'un genre nouveau, d'un goût souvent douteux, pour quelque chose dont aurait jamais imaginé qu'il y avait besoin de faire de la publicité : les renseignements téléphoniques.

C'est ainsi qu'on apprend que, désormais, on va avoir le choix entre plusieurs sociétés différentes pour obtenir le numéro de téléphone qui nous manque. Faire le 12 c'était trop simple, c'est mieux de faire compliqué, même en cas d'urgence il faudra d'abord que je détermine si c'est plus intéressant de faire le 118.512 ou le 118.007.

Mais y en a-t-il vraiment qui sont capables de rendre un meilleur service à un meilleur prix ? En faisant comment ? Du dumping social ? Parce que la base de données dans laquelle ils vont aller puiser pour vous renseigner, elle est exactement la même pour tout le monde et elle est unique.

Illusion de concurrence. – Donc sur quoi peut porter la différence ? Assurément pas dans ce cas sur de nouvelles méthodes de production plus ingénieuses. Juste sur de la publicité, de l'esbrouffe, du vent. On crée une illusion de concurrence alors que cette concurrence ne peut porter sur le produit lui-même, juste sur les salades qu'on vous vend avec.

Au fait, à quel numéro va-t-il falloir téléphoner pour avoir la liste des numéros des renseignements téléphoniques ?

CATHERINE BLEUZÉ

SOURIEZ

La vidéosurveillance s'installe dans la discrétion

SANS BRUIT, sans aucune réelle consultation, le système destiné à vidéosurveiller les citoyens de la Cavam est en train de se mettre en place et sera opérationnel à la fin de 2006. Les seules discussions qui ont lieu se déroulent entre les techniciens de la communauté d'agglomération et ceux de la société Altetia, le bureau d'études chargé du dossier.

Réunion fantôme. – Pour sa défense, le maire dira sans doute qu'il a réuni une fois la commission municipale de prévention et de sécurité, au mois de décembre. Mais dans quelles conditions ! Alors que toutes les réunions des commissions municipales figurent sur un planning semestriel qui est distribué dans tous les services, celle-ci n'y figurait pas ! Alors que tous les membres des commissions reçoivent, à chaque fois, à leur domicile, l'ordre du jour de la réunion, cela n'a pas été fait pour celle-ci ! Enfin, alors que toutes les réunions de commission donnent toujours lieu à un compte-rendu qui est diffusé à tous les conseillers municipaux, quatre mois après il n'y a toujours rien... La réunion a-t-elle vraiment eu lieu ?

Tous ces manquements aux règles n'empêchent pas Big Brother d'avancer, et il y aura 15 caméras installées à Soisy à la fin de l'année. 15 caméras sur toute la ville ? Juste de quoi espionner les honnêtes citoyens, évidemment totalement inefficace pour faire reculer la délinquance.

FRANÇOIS DELCOMBRE

vie du conseil

LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE pour l'acquisition du terrain destiné au centre culturel a été votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 23 février, même si le coût de la dépollution du terrain à laquelle il faudra procéder reste une inconnue. A été votée également à l'unanimité l'acquisition du terrain destiné à la nouvelle piscine, pompeusement dénommée centre nautique.

ALORS QUE LA TENDANCE À EXTERNALISER les tâches qui pourraient être accomplies par des employés municipaux est de plus en plus prononcée, la mairie s'aperçoit qu'il est utile maintenant de créer un poste municipal de « contrôleur territorial de travaux » pour surveiller la bonne exécution des travaux par les entreprises sous-traitantes, décision qui a été entérinée par le conseil municipal du 30 mars. Au final, s'agit-il vraiment d'un bon calcul ?

C'EST INCIDEMMENT, lors du troisième point de l'ordre du jour de cette même séance, que le maire de Soisy a expliqué sa conception de la démocratie municipale : alors que l'opposition rappelait que les projets devraient être *élaborés* en commission, M. Strehaiano a rétorqué que c'était le personnel municipal et les experts qui devaient faire les projets, pour ensuite les *présenter* aux commissions municipales.

AU COURS DE CE MÊME CONSEIL, le maire a annoncé que l'entreprise Fayolle avait vu ses effectifs passer de 1.000 à 2.000 personnes en quelques années et qu'elle commençait à se sentir un peu à l'étroit dans les locaux de son siège avenue Kellermann. Son déménagement pour la zone artisanale d'Andilly-Soisy est dans les tuyaux, laissant à terme de beaux espaces disponibles en centre-ville.

OXYGÈNE de Soisy Trimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225
Imprimerie RPS Repro, 86 rue du Général-Leclerc 95120 Ermont ; dépôt légal avril 2006 ; directeur de publication François Delcombre
Abonnements : 2 ans 7,50 € ; 2 ans soutien 15 €. **Adhésions** (année scolaire) : Membre actif 16 € ; membre bienfaiteur 32 €
Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 47, 95230 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr